

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
relatif au préavis municipal N°8/2016-2017,
relatif à l'adaptation de la rétribution du
bureau du Conseil Général, des commissions
du Conseil Général et du Conseil Général
pour la législature 2016-2021.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de monsieur Mark Tritten, Michaël Schlegel, Marcel Biedermann, Fabrice Sutter et Bernard Gehri, s'est réunie le 27 septembre 2016 afin d'étudier le préavis mentionné.

Ayant, en particulier, comparé les rétributions des Conseils Généraux de communes avoisinantes et de tailles similaires à celle de Vich, la commission des finances considère que les termes présentés dans le préavis N°8/2016-2017 sont raisonnables mais avec l'amendement suivant qui vous est proposé.

La Commission des Finances propose l'amendement du chapitre 3 du préavis N°8 de manière à ce que le tarif horaire des vacations pour le Président, la Secrétaire, les Scrutatrices, les Scrutatrices suppléantes, le Vice-Président et les membres des commissions soit augmenté de 40.- (valable pour la législature qui s'est terminée le 30 juin 2016) à 45.- pour la nouvelle législature ayant commencé le 1er juillet 2016. L'ajustement serait donc rétroactif au 1^{er} juillet 2016.

Nous rappelons qu'en juin dernier le Conseil Général avait approuvé une augmentation identique pour la Municipalité et nous considérons qu'il est préférable que le tarif soit le même pour l'ensemble des autorités de la commune.

Sous réserve de l'amendement susmentionné, la Commission des Finances recommande donc au Conseil Général d'accepter le préavis N°8/2016-2017, relatif à l'adaptation de la rétribution du bureau du Conseil Général, des commissions du Conseil Général et du Conseil Général pour la législature 2016-2021.

Mark Tritten

Michaël Schlegel

Marcel Biedermann

Fabrice Sutter

Bernard Gehri

